



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09058DGER

ARRÊTÉ du 31 août 2009

fixant par ordre de mérite la liste des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours C ENITA de la session de 2009 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC), de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus sciences et techniques agronomiques) et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENITIAA)

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le livre VIII du code rural, notamment ses articles L 812-1, D 812-1 et R 812-25 ;

Vu le décret n°2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2000 fixant les modalités d'admission d'élèves aux écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux et de Clermont-Ferrand, à l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et à l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 22 juin 2004 ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2008 portant ouverture des concours d'admission dans les établissements d'enseignement supérieur agricole et agroalimentaire de la session de 2009 ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2009 fixant pour la session 2009 la composition du jury du concours d'admission en première année de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, de la formation d'ingénieurs en sciences et techniques agronomiques de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (concours C ENITA) ;

Vu le procès verbal de la délibération d'admission du jury du concours commun dit concours C ENITA, session 2009, en date du 2 juillet 2009,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des candidats admis par ordre de mérite à l'issue du concours C ENITA de la session de 2009 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC), de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus sciences et techniques agronomiques) et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENITIAA), dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 30 juin 2000 modifié susvisé, est établie comme suit :

NOMS	PRENOMS	RANG
DELCROIX	Thibaut	1
BLESCH	Maïlys	2
ZOCCARATO	Sophie	3
BRUGEL	Charlotte	4
BONNET	Sandrine	5
CANELLAS	Amandine	6
MASSA	Sabine	7
BRAS	Simon	8
LELONG	Dominique	9
FOURNIER	Jean-Baptiste	10
LECERF	Marion	11
LESORT	Caroline	12
OLONDE	Bertrand	13
WACONGNE	Laëtitia	14
TRUMEAU	Damien	15
FAYEL	Alban	16
HOMBERT	Nicolas	17
GINDRE	Pauline	18
SIMON	Margaux	19
DILLOT	Pierre-Emmanuel	20
CHARDONNEREA	Emilie	21
PONT	Allison	22
CAUDRILLIER	Cyril	23
OLLIVIER	Amandine	24
HODENCQ	Clotilde	25
VIALLE	Laure	26
AUGER	Frédérique	27
COUTURIER	Mathilde	28
LEBASTARD	Mathieu	29
MINOTTE	Maxime	30
MAITIA	Fabienne	31
MEILLET	François	32
COINUS	Robin	33

LABONNE	Richard	34
EMIN	Célia	35
LANEL	Aurélie	36
PAQUETTE	Claire	37
LEFEUVRE	Gaëlle	38
HOUELIER	Blandine	39
ROUGEMONT	Quentin	40
MAINARD	Hélène	41
GUEGO	Gisèle	42
NOLE	Anne	43
STORER	Guillaume	44
BELLAY	Pauline	45
LE NESTOUR	Alice	46
BAUDOT	Emeline	47
MILET	Germain	48
CARDE	Gautier	49
ROUX	Jennifer	50
BERTIN	Laurence	51
BOUILLEZ	Alice	52
MEYER	Céline	53
DESCARD	Alexandra	54
CALVINHAC	Marie	55
CHAFFRAIX	Marie	56
BROUE	Thomas	57
CHAUVET	Claire	58
PERRAUD-BONIN	Horace	59
PEYRELONG	Rémi	60
PLOUVIEZ	Maxence	61
COUKA	Charles	62
ROBERT	Grégoire	63
POTELLE	Anne	64
LE GOFF	Clémentine	65
GRIFFON	Romain	66
CAPARROS	Julie	67
BES	Carole	68
PONS	Laure-Hélène	69
LAVAUD	Emmanuelle	70
CHAUVET	Hugo	71
LE GALL	Erell	72
DAMAS	Nicolas	73
GRES	Marion	74
PASCAL	Amélie	75
ESCUDEIRO	Sophie	76
MORNAT	Geoffrey	77
CARRION	Sylvain	78
RAMOND	David	79

Article 2

La liste des candidats cités par ordre de mérite sur la liste complémentaire et susceptibles d'être admis à la suite de démissions de candidats figurant sur la liste d'admission à l'issue du concours C

ENITA de la session de 2009 d'entrée en première année des formations d'ingénieurs de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB), de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC), de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus sciences et techniques agronomiques) et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENITIAA), dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 30 juin 2000 modifié susvisé, est établie comme suit :

NOMS	PRENOMS	RANG
VERDIER	Bastien	80
BOUET	Aurore	81
ANDRIEU	Laura	82
FASOLO	Samantha	83
BILLON	Maxime	84
FEURGARD	Ivan	85
GABET	Marie	86
DESBLANCS	Valérie	87
PEYROL	Priscilla	88
GALTIER	Emmanuelle	89
CLAVE	Sébastien	90
AUFFRET	Anne-Sophie	91
BELOUX	Julien	92
GRAIL	Pablo	93
ANDRIEU	Arnaud	94
CHARLON	Camille	95
HEBRARD	Mathieu	96
LEMEUR	Milène	97
DAMBRUN	Séverine	98
MANSUY	Alizé	99
MAIRINIAC	Nicolas	100
ROSE	Paul	101
BELLEC	Audrey	102
LECRENAIS	Amandine	103
GUILLERM	Marion	104
MARCORELLES	Marine	105
RONDA	Camille	106
DOMINICE	Loïc	107
BIDAUT	Charlotte	108
PROCHASSON	Noémie	109
AITELLI	Clémence	110
CHOLVY	Alban	111
PORTAL	Céline	112
BOURGEON	Marie-Aure	113
LE THOMAS	Yann-Olivier	114
HEINRICH	Guillaume	115
BAUDASSE	Laure	116
BRUGIDOU	Hélène	117
HEUDIER	Cécile	118
HAMELIN	Marie	119
DUFFY	Ségolène	120
FONTAN	Laura	121

ADAM	Honorine	122
BERNICHON	Céline	123
CLERMIDY	Mathilde	124
GARVANESE	Julie	125
GRAND	Anne-Cécile	126
DOMINGUEZ	Marine	127
NONNE	Geoffrey	128
WINTERHALTER	Jody	129
TEMPLIER	Lucile	130
LECLERC	Lucie	131
MAYSONNAVE	Léa	132
BEGARD	Florian	133
SOULIE	Edouard	134
POUCHERET	Maité	135
OCQUET	Virginie	136
PARISOT	Alexandre	137

Article 3

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 31 août 2009

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Marion ZALAY